

ANNEXE C

Province de Québec
Ville de Bonaventure

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2019-732 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2019-732 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution 2019-12-410 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de bonifier le contenu du Règlement de zonage par l'ajout d'un nouvel usage particulier numéro 2119 « Industrie de la production du poisson », d'autoriser cet usage particulier numéro 2119 dans la zone 16-M à la Grille des spécifications des usages autorisés par zone et enfin, de bonifier le contenu de l'Article 82 du Règlement de zonage afin de permettre que l'usage logement soit autorisé dans un bâtiment dont l'usage principal est « Industrie de la production du poisson » (2119) ;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 16-M, ainsi que des zones contiguës suivantes : 14-R, 15-I, 17-M, 201-AF, 202-A et 203-A ;

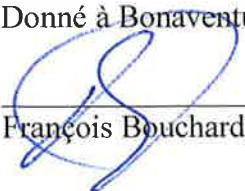
QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 19 décembre 2019.



François Bouchard, Directeur général et secrétaire-trésorier